

PROGRAMME DE FINANCEMENT De l'accompagnement pour la Rénovation Énergétique

--

Présentation Générale



Objet du programme

- Programme de financement par les CEE d'un service d'accompagnement à la rénovation à destination des ménages et des professionnels,
- Vise à renforcer la dynamique de rénovation énergétique des bâtiments en impliquant l'ensemble des collectivités territoriales et les professionnels.
- Vise à assurer un parcours complet d'accompagnement avec une couverture complète du territoire. Ce parcours est assuré par une bonne articulation entre les espaces FAIRE, les Maisons France Services, les Mairies...
- Vise à consolider et ou à compléter les dispositifs territoriaux existants, constitués des Espaces conseils FAIRE (= Espaces Info Energie, Plateforme de rénovation...)



Mise en œuvre du programme

- **Porteur pilote national** : ADEME
- **Porteur associé** : Défini selon contexte régional : Région, Départements, Métropole, EPCI...
- **Durée du programme** : 3 ans de financement aux porteurs associés engagés dans le programme d'ici 2024.
- Un **plan de déploiement** est attendu à l'issue d'une concertation, organisée par les représentants de l'Etat en Région, en collaboration avec les acteurs du territoire régional. Il concatène les objectifs des acteurs du territoire sur la rénovation (Région, Département, Métropole, EPCI, espace FAIRE...)
- Système de **co-financement** : Une part significative apportée par les CEE, le reste apporté par d'autres fonds (Région, EPCI, départements, fonds européens, autres fonds ...)
- **Budget** : 200 millions € sur la durée du programme (2019-2024)



Missions financées par le programme

3 types de missions financées par le programme

**Structurer le
parcours
d'accompagnement
des ménages sur le
territoire**

= missions d'information, conseils, accompagnement des ménages, réalisation d'audits énergétiques...

**Créer une dynamique
territoriale autour de
la rénovation**

= mobilisation des professionnels et acteurs concernés et accompagner leur montée en compétence

**Conseil au petit
tertiaire**

= mission de sensibilisation et conseil pour le petit tertiaire



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Structurer le parcours d'accompagnement des ménages sur le territoire

Fourniture d'un premier niveau d'information

- Orientation
- Remise de guides

Maisons France Services
Mairies
Espaces FAIRE ...

Fourniture d'un conseil technique, juridique ou financier.

- Neutre, gratuit, adapté
- Téléphonique, entretien...
- Technique, financier, juridique

Espace FAIRE

Fourniture d'un conseil personnalisé et approfondi aux ménages

- Evaluation énergétique
- Définition des étapes de rénovation
- Informations sur les devis et les financements
- Analyse des devis

Espace FAIRE
ANAH (pour les publics cibles)

Accompagnement des ménages dans les différentes phases de leurs travaux

- Visite sur site
- Audit énergétique
- Choix de scénario de rénovation énergétique ;
- Sélection des entreprises
- Mobilisation des aides financières

Espace FAIRE



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation

- 1. Elaboration d'une stratégie de mobilisation des acteurs locaux
- 2. Sensibilisation et communication autour de la rénovation énergétique
- 3. Prospection des ménages
- 4. Sensibilisation des acteurs professionnels à la rénovation énergétique performante
- 5. Animation des acteurs professionnels
- 6. Développement de partenariats locaux
- 7. Appui à l'innovation sociale locale



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Conseil petit tertiaire

- Elaboration d'une stratégie de mobilisation des acteurs du petit tertiaire
- Sensibilisation et communication autour des économies d'énergie
- Prospection des entreprises
- Sensibilisation des acteurs professionnels autour des économies d'énergie
- Animation des acteurs professionnels



Les avantages



- **Rassembler les acteurs** qui concourent à l'information des ménages
- **Structurer le parcours ménages** en coordonnant les missions réalisées par les différents acteurs:
 - L'information de premier niveau distribuée par le réseau des Maisons France Service,
 - Les missions de conseil et d'accompagnement porté par les espaces FAIRE
 - Une **coordination avec** les structures et les missions portées par **l'ANAH**
 - L'accueil réalisé par les mairies...



Les avantages



- **Un financement conséquent via le dispositif CEE**
- **Flux financiers directs depuis les financeurs (énergéticiens) vers les porteurs territoriaux,**
- **Une mise en oeuvre possible à court terme (tuilage prévu par l'ADEME entre les financements actuels et ceux du programme)**



Les avantages



- **Un accompagnement fort** de l'ADEME, notamment en matière de formation des conseillers FAIRE, de communication autour du programme, de mise à disposition d'outils, d'appui à l'animation régionale, de transmission de compétences aux Régions, ...
- Une **gouvernance** à :
 - **l'échelle nationale** via un porteur unique (ADEME) pour fluidifier, en particulier les appels de fonds, appuyer les acteurs, et assurer les missions transversales (formation, communication, outillage informatique, ...)
 - **l'échelle régionale** pour l'animation : possibilité de financement par le programme de l'animation régionale



Le rôle de l'ADEME (1/2)

En sa qualité de porteur pilote, l'ADEME :

- Pilote et réalise le **suivi du programme au niveau national**
- **Accompagne les porteurs territoriaux** pour la réalisation d'un plan de déploiement et la mise en œuvre du programme à l'échelle du territoire régional. Cet accompagnement passe notamment par :
 - La **fourniture de données** permettant la réalisation du plan de déploiement;
 - **l'amélioration et la création d'outils informatiques** (outils de suivi, outils métiers, passeport de la rénovation.....);
 - La mise à disposition **d'outils de communication** (bannière FAIRE, site FAIRE...);
 - Mise à disposition des **outils et méthodologies d'animation** des partenaires utilisés par l'ADEME..



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le rôle de l'ADEME (2/2)

En sa qualité de porteur pilote, l'ADEME :

- **Accompagne les conseillers FAIRE et leur structures** pour la mise en oeuvre des actions transversales du programme:
 - Mise en oeuvre d'un **plan de formation**
 - Organisation des **rencontres annuelles** du programme,
 - **Veille sur l'actualité** de la rénovation énergétique
 - Création et mise à disposition **d'outils de communication**: kits de formation, plaquettes thématiques, ...
 - **Formation aux outils informatiques** utilisés dans le cadre du programme (reporting, parcours d'accompagnement, aides financières, passeport...);
 - Mise en place de **partenariats nationaux avec des acteurs professionnels**.



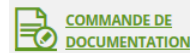
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Focus sur les outils

De nombreux outils existent aujourd'hui pour la gestion et la mise en œuvre des objectifs, dont:

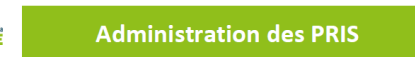
Métier du Conseiller FAIRE:

- Suivi Clients/projets
- Conseil technique
- Conseil financement
- Accès aux ressources / informations / formations



Organisation du réseau :

- Base de données des PRIS



Suivi – Evaluation - Reporting :

- Indicateurs d'activité
- Indicateurs de résultats
- Indicateurs de qualité



Bienvenue sur l'Extranet EIE

Service au particulier :

- Information
- Orientation



D'autres outils nationaux seront développés dans le cadre du programme afin de faciliter le travail des bénéficiaires et le suivi des actions.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le rôle du porteur associé (1/2)

- Le ou les porteur(s) associé(s) sont désignés lors de la concertation à l'échelle du territoire régional.
- Propose, **après concertation**, au comité de pilotage régional, le **plan de déploiement du programme** comprenant:
 - Etat des lieux des acteurs, des financements (montants et répartition) et de la couverture de la population pour les différentes missions du parcours d'accompagnement des ménages, de l'information conseil, de la mise en place d'une dynamique territoriale et du conseil au petit tertiaire;
 - La cartographie prévisionnelle de déploiement du programme, (structures, missions, gouvernance, couverture de la population);
 - Le plan de financement identifiant les co-financements privés et publics avec les objectifs chiffrés de déploiement du programme ainsi que toutes les structures recevant les financements du programme.
- **Pilote** le déploiement du programme sur le territoire, en lien avec le comité de pilotage régional;
- **Reçoit les financements du programme**
- **Met en œuvre les actions** prévues dans le plan de déploiement



Le rôle du porteur associé (2/2)

- Assure la **communication régionale du programme** en lien avec la campagne FAIRE ;
- **Anime et coordonne les Espaces FAIRE**
- Relaye l'**offre de formation** développée par le porteur pilote;
- Mobilise les **partenaires professionnels** et met en place des **partenariats** afin de créer une **dynamique territoriale de la rénovation énergétique**;
- Publie **régulièrement les résultats du programme**.

Le porteur associé bénéficiera de la mise à disposition par l'ADEME d'outils numériques facilitant la remontée des indicateurs, l'activité métier des bénéficiaires, ...



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Calendrier prévisionnel

- Publication de l'arrêté : **5 septembre 2019**
- Signature de la convention nationale : **octobre 2019**
- Concertation puis signature des conventions régionales: **Automne 2019**
- Déploiement du programme : **2020**



Merci



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE /
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES